



À une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue par téléconférence zoom, le jeudi 16 décembre 2021 à 19 h 30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget, Kim Mongrain et messieurs les conseillers, Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent,

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2021-12-24

À CES CAUSES, il est proposé madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QU'IL soit **CONSTATÉ** et **MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et demande à chacune des personnes présentes de s'identifier individuellement.

1. Adoption de l'ordre du jour

2021-12-25

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022
4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) – année 2022-2023-2024
5. Période de questions
6. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022

Monsieur Guy Veillette, maire, fait la présentation du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022

2021-12-26

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 soient adoptées telles que déposées, lesquelles prévisions montrent des revenus de 5 139 876 \$ incluant les revenus pour les investissements au montant de 2 350 794 \$ et une appropriation du surplus de 189 882 \$ Les dépenses s'élèvent à 5 139 876 \$, incluant la dépense pour le remboursement de la dette à long terme pour un montant de 290 998 \$ ainsi que celle pour les investissements au montant de 2 479 942 \$.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021

QUE 60 108 \$ soit approprié à même le surplus non affecté de la section générale pour l'exercice financier 2022.

QUE 626 \$ soit approprié à même le surplus non affecté de la section aqueduc pour l'exercice financier 2022.

QUE le cahier des prévisions budgétaires soit consigné aux archives de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) – année 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT que l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un document de planification et d'intentions.

2021-12-27

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyée par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

QUE le programme triennal des immobilisations pour les années **2022-2023-2024** est adopté comme déposé.

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions

Les questions ne peuvent et ne doivent porter que sur les sujets à l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Aucune question.

6. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2021-12-28

Il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à **20h00**.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Veillette,
Maire

Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée